



Rapporteur : M. LENFANT

49341

11 - Mobilités

Conventions de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Ecole des métiers de l'environnement UniLaSalle Rennes

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Pour faire face aux difficultés de recrutement régulièrement observées au sein de la collectivité, faire connaître aux étudiants les métiers et compétences du Département d'Ille-et-Vilaine et ainsi améliorer son attractivité auprès des futurs diplômés, la Direction des grands travaux d'infrastructure du pôle construction et logistique a conclu en 2023 un premier partenariat d'études avec l'école des métiers de l'environnement UniLaSalle Rennes.

Ce partenariat consistait à proposer des sujets d'études aux étudiants de quatrième et cinquième année de cycle d'ingénieur en génie de l'environnement, à savoir l'inventaire de l'état initial de site d'un point de vue environnemental et la proposition de mesures d'évitement, d'un accompagnement, de réduction voire de compensation pour un projet de carrefour giratoire à Bain-de-Bretagne et un projet de raccordement sur un giratoire existant à Vitré.

La Direction des grands travaux d'infrastructure souhaite renouveler ce partenariat en 2024 pour les études de faisabilité des projets de sécurisation du carrefour RD36 / RD21 sur la commune de Goven et de franchissement de la RD794 pour les déplacements doux (piétons / cycles) sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier. Chaque projet de partenariat fait l'objet d'une convention jointe en annexe.

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à contribuer financièrement à une partie du coût de ces deux projets d'études pour un montant de 570 euros HT soit 684 euros TTC par projet.

Décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle pour un montant total de 1 368 euros TTC au profit de l'Ecole des métiers de l'environnement UniLaSalle Rennes pour les deux projets d'études exposés ci-dessus;
- d'approuver les termes des deux conventions de partenariat à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Ecole des métiers de l'environnement UniLaSalle Rennes pour les projets de sécurisation du carrefour RD36 / RD21 sur la commune de Goven et de franchissement de la RD794 pour les déplacements doux (piétons / cycles) sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier, jointes en annexe 1 et 2 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242264V2

Pour extrait conforme